



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 7 novembre 2016, tenu le mardi 22 novembre 2016 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère, Diane Gargantini, et M. le conseiller, Yves Sigouin.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Nicole Bouffard, trésorière, sont également présentes.

481/22-11-16

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 novembre 2016 à la suite de son ajournement.
Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

482/22-11-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2016-40022 (626, rue L'Annonciation Sud)
2. Exécution de travaux de remise en état d'un cours d'eau et de revégétalisation d'une rive pour la propriété identifiée par le matricule numéro 9840-28-2550 – Mandat professionnel à une firme de consultants en environnement
3. Appui à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'aliénation et de lotissement – Matricule numéro 2549-29-2030 – Corrections à la résolution numéro 324/01-08-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Embauche d'un greffier et directeur général adjoint
2. Autorisation au directeur général à participer à des formations
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Achat de sacs promotionnels et impression du logo de la Ville

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

1. Autorisation de dépenses en 2016 – Activités du comité local d'horticulture et d'embellissement

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Deborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

483/22-11-16

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-40022

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un commentaire a été présenté par un citoyen à l'égard de la présente demande de dérogation mineure à l'effet de mentionner qu'il lui semblait que les travaux de construction étaient en cours de réalisation, et ce, avant le traitement de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'il est indiqué au citoyen présent que la décision sur la présente dérogation mineure sera prise ultérieurement, soit à la séance ordinaire du 5 décembre 2016, en soulignant que ledit citoyen pourra aussi revenir à cette séance alors que d'autres informations pourront être disponibles;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 2-1, rang 0 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, situé au 626, rue L'Annonciation Sud, qui est identifié par le matricule numéro 9941-72-3716;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'implantation des îlots de pompes à 3 mètres de la ligne de propriété avant alors que la réglementation exige une marge de 6 mètres (dont les îlots de pompes doivent être à une distance minimale de 4,57 mètres) et de permettre d'avoir deux (2) accès d'une largeur de 18,28 mètres alors que la réglementation exige une largeur maximum de 11 mètres au commerce « Station-Service Shell »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-57/16.11.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 novembre 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure à une condition, soit de recevoir la lettre de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qui autorise que la distance des îlots de pompes (distributrices) soit à moins de 4,50 mètres en marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été émis le 2 novembre 2016 par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, lequel avis a été affiché conformément à la loi, soit au bureau de la municipalité à compter du 2 novembre 2016 et publié dans le journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* du 2 novembre 2016, à l'effet d'indiquer entre autres ce qui suit :

« Qu'il y aura une séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville le 22 novembre 2016 à 16 h 30, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-40022.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. »;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas reçu certains des documents exigés pour l'étude et le traitement final de la présente dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De reporter la décision sur la demande de dérogation mineure numéro 2016-40022 à la séance ordinaire de la Ville du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

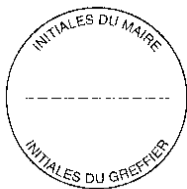
484/22-11-16

EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT D'UN COURS D'EAU ET DE REVÉGÉTALISATION D'UNE RIVE POUR LA PROPRIÉTÉ IDENTIFIÉE PAR LE MATRICULE NUMÉRO 9840-28-2550 – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 37-1-2, rang 03 du cadastre officiel du Canton Marchand, circonscription foncière de Labelle, qui est identifié par le matricule numéro 9840-28-2550 (ci-après appelé la Propriété) et qui est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le non-respect de l'ordonnance rendue par la Cour supérieure dans le cadre du dossier numéro 560-17-001497-137;

CONSIDÉRANT que l'ordonnance du jugement autorise la Ville à effectuer les travaux aux frais du propriétaire concerné;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la compagnie « Biofilia inc. » pour la réalisation des plans et devis préalables, des demandes d'autorisations applicables et la réalisation des travaux correctifs de remise à l'état naturel de la section du ruisseau de la Propriété, tel que plus amplement décrit dans sa proposition datée du 14 octobre 2016, pour un montant total de 21 735 \$ plus les taxes applicables (montant de 24 989,81 \$ incluant les taxes).

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

485/22-11-16

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT – MATRICULE NUMÉRO 2549-29-2030 – CORRECTIONS À LA RÉOLUTION NUMÉRO 324/01-08-16

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 324/01-08-16 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} août 2016, le conseil a appuyé la demande d'aliénation et de lotissement mentionnée en titre et a incité la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande;

CONSIDÉRANT que, lors de l'examen préliminaire du dossier mentionné en objet, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), par un courriel du 24 octobre 2016, demande à la Ville d'apporter une correction au premier CONSIDÉRANT de la résolution numéro 324/01-08-16, de manière à ce qu'elle vise les deux (2) parties de lots en cause, soit les parties de lots 78E et 79 rang A au lieu d'une partie du lot 78E uniquement;

CONSIDÉRANT que cette correction implique une seconde correction au premier CONSIDÉRANT, c'est-à-dire l'ajout du matricule numéro 2550-42-9030;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 324/01-08-16, adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} août 2016, soit corrigée de manière à remplacer le premier CONSIDÉRANT de la résolution par ce qui suit :

« **CONSIDÉRANT** que les parties des lots plus amplement connues et désignées comme étant les parties des lots 78E et 79 du rang A du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour les matricules numéro 2549-29-2030 et 2550-42-9030 (ci-après appelé la Propriété) sont situées sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge; ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

486/22-11-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

EMBAUCHE D'UN GREFFIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Pierre-Alain Bouchard à titre de greffier et directeur général adjoint, et ce, à compter du 5 décembre 2016.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de M. Bouchard pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

487/22-11-16

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À PARTICIPER À DES FORMATIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation du directeur général, M. Hervé Rivet, au colloque sur « le droit municipal illustré » devant avoir lieu à Montréal le mardi 29 novembre 2016 et au webinaire sur « l'actualité juridique municipale » et de défrayer les coûts des inscriptions s'y rapportant au montant total de 595 \$ plus les taxes applicables (montant de 684,10 \$ incluant les taxes).

De rembourser à M. Rivet les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, et ce, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

488/22-11-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – ACHAT DE SACS PROMOTIONNELS ET IMPRESSION DU LOGO DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par la Ville à Mme Carole Collerette pour l'achat de cent (100) sacs promotionnels pour la Ville de Rivière-Rouge pour un montant total de 1 000 \$ (montant non taxable).

D'autoriser l'impression du logo de la Ville sur lesdits sacs par la compagnie « Broderie Mont-Tremblant » pour un montant total de 350 \$ plus les taxes applicables (montant de 402,41 \$ incluant les taxes).

Que ces dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

489/22-11-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 22 NOVEMBRE 2016

DIVERS

AUTORISATION DE DÉPENSES EN 2016 – ACTIVITÉS DU COMITÉ LOCAL D'HORTICULTURE ET D'EMBELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser des dépenses, d'ici la fin de l'année 2016, pour un montant total maximum de 250 \$ incluant les taxes applicables pour la préparation et la tenue d'activités éventuelles par le comité local d'horticulture et d'embellissement sur le territoire de la Ville.

Que la responsable camping et responsable planification stratégique, Mme Valérie Pichot, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le citoyen.

490/22-11-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 16 h 43.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse